Envoyé en préfecture le 12/12/2022
Reçu en préfecture le 12/12/2022
Publié le
ID : 077-217704709-20221130-2022_184-AI

N°2022/184

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT
SEINE - ET - MARNE

CANTON
OZOIR – LA - FERRIERE

COMMUNE
TOURNAN - EN - BRIE

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE
SERVICE URBANISME

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la commune de Tournan-en-Brie,

VU les articles L.2212-1, L 2212-2 et L2213-28 du Code Général des collectivités territoriales,

VU la demande de Monsieur GORISSE Benoît, du cabinet géomètre ARENTS-GORISSE,

CONSIDERANT que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire,

CONSIDERANT la nécessité de corriger, d'attribuer et d'actualiser la numérotation de voirie, dans le cadre de la bonne pratique de l'adressage et de la mise à jour du répertoire de la Base Adresse Nationale (BAN),

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser et de confirmer le numéro de voirie de la parcelle cadastrée AD n°195, située rue du Président Poincaré et rue des Carreaux,

ARRETE

Article 1 : L'unité foncière, parcelle cadastrée Lot A AD n°195p portera le :
- **Numéro 44 rue du Président Poincaré,**

Article 2 : L'unité foncière, parcelle cadastrée Lot B AD n° 195p portera le :
- **Numéro 25 rue des Carreaux,**

Article 3 : Le numérotage est matérialisé par l'apposition sur la façade de la maison ou sur le mur de clôture d'une plaque de numérotation aux dimensions standards. Celle-ci sera mise en place par les propriétaires concernés.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 :
- Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le sous-Préfet de Torcy,
- Le Service du Cadastre de Melun,
- Monsieur le Receveur de la Poste de Tournan-en-Brie
- Monsieur le Commandant de la Caserne des Pompiers,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Le cabinet géomètre ARENTS-GORISSE,

Fait à Tournan-en-Brie, le 30 novembre 2022

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (77)

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)